

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2018

Convocation : le 22 Juin 2018

Présents : Mesdames BERGERON, VASSEL, LE MOULT
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON,
MARGIRIER et HURLIN

Excusées : Mesdames CORBIN et PLAGNAT

Indiana PLAGNAT a donné procuration à Guénoles VALLON

Isabelle CORBIN a donné procuration à Gilbert DEJOURS



web

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 25 Mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MARGIRIER

- **Délibération N° 31 / 2018 : participation de la commune de Champis à la défense incendie : Quartier de la Bâtie :**

Le syndicat d'Eau Potable Crussol- Pays de Vernoux a réalisé les travaux de renforcement du réseau d'eau de défense incendie quartier de la Bâtie (chemin de la Blachonne). La défense incendie étant une compétence communale, il convient de verser une participation financière correspondant au montant de financement de l'équipement de protection incendie : poteau d'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le versement au Syndicat d'Eau Potable Crussol- Pays de Vernoux d'une participation de 1 717 € HT au titre des travaux de protection contre l'incendie présentés ci-dessus.

POUR : 13 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Virements budgétaires : ouvertures de programmes d'investissement**

Afin d'ajuster les crédits budgétaires en fonction des travaux d'investissement il convient d'ouvrir des opérations en section d'investissement, dépenses :

Livre / plaque centenaire : Grande Guerre	Réduction de l'opération 11 (bâtiments communaux) - 10 000 €	Ouverture de l'opération : + 10 000 €
Matériel Roulant	Actuellement : 15 000 € Réduction de 5 000 € Chapitre : 21	Augmentation des crédits de + 5 000 €
Chemin des mégalithes	Réduction de l'opération travaux en cours	Ouverture de l'opération : + 110 000 €

POUR : 13 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Achat mutualisé d'une mini-pelle :**

La commune de Champis en lien avec la commune de Saint Sylvestre souhaite acquérir une mini pelle. Plusieurs devis ont été établis. Réflexion en cours par les élus des 2 communes concernées et rédaction d'un règlement pour l'utilisation du matériel.

- **Délibération N° 32 : demande de subvention à la Région : mémoire des hommes et préservation du petit patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle les 2 projets :

- L'édition d'un ouvrage dédié aux 207 combattants ainsi que la réalisation de 2 plaques commémoratives portant inscription des 11 Morts pour la France non inscrits sur le monument et des 168 soldats revenus.
- La restauration du petit patrimoine communal (Pontet de Girardin, fontaine de Téolier, fontaine de la Bâtie, puits du Sourbier) avant qu'ils ne deviennent irréparables.

Il propose au conseil municipal :

- de solliciter de la Région la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces opérations.

Le coût de ses 2 opérations est estimé à :

Mémoire des hommes : 10 000 € TTC.
Restauration du Petit Patrimoine: 23 000 € TTC

Ses dépenses ont été inscrites en section d'investissement du budget primitif communal 2018.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention –
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

POUR : 13 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Loyers MAM la Souris Verte :**

Compte tenu des éléments communiqués à Monsieur le Maire par les assistantes maternelles et au titre de l'aide au démarrage, prolongation jusqu'au 31 août du dispositif actuel à savoir « titrage » mensuel limité aux charges à hauteur de 70 €.

MAM LA SOURIS VERTE

(Maison d'Assistants Maternelles)

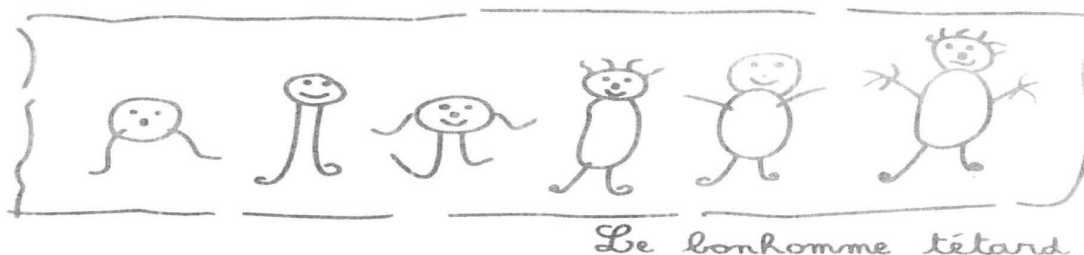
à Garnier 07440 CHAMPIS



Accueil des enfants de 3 mois à 5 ans ; périscolaire possible.
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h00
et les mercredis de 7h30 à 12 h00

Bernadette VEYRIE 06/37/64/46/33

Isabelle ILLY 06/50/31/50/57



- **Délibération N° 33 / 2018 Tarif location du four :**

Suite à la création du four communal situé à côté de la salle Toinou, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer les modalités d'utilisation et les tarifs de location de ce nouvel équipement.

Location en sus pour utilisation du four : 50 Euros
(bois fournis par la mairie
et mise en route / contrôle par un référent)

Inchangé :

Location salle aux particuliers sans four : 170 Euros
Location salle aux associations sans four : 85 Euros (1 utilisation annuelle
gratuite du four pour les associations de Champis)

Caution : 500 Euros

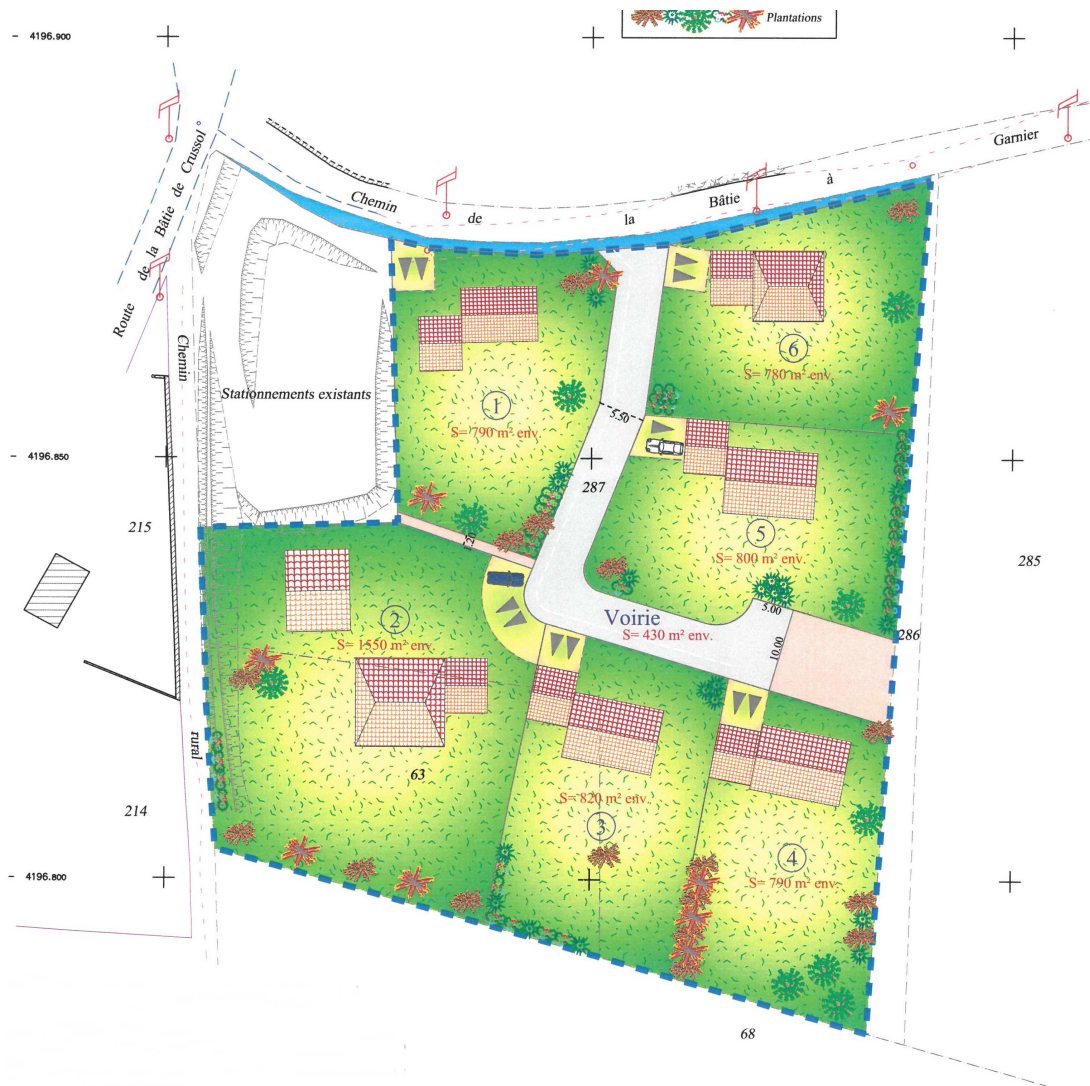
Ces tarifs sont applicables à compter du 2 Juillet 2018.

Règlement d'utilisation de la salle et du four en cours d'écriture.

POUR : 13 (DONT 2 POUVOIRS) CONTRE : 0 ABSTENTION: 0

- **Urbanisme : esquisse de l'aménagement du terrain communal à la Bâtie de Crussol**

Suite à la rencontre de la commission urbanisme le lundi 18 juin, une esquisse a été réalisée par Fabrice BASSET pour le projet d'aménagement de 7000 m² situé au Sud de la Bâtie de Crussol. Le projet d'aménagement est validé sur la base de 7 lots avec des surfaces comprises entre 800 et 900 m², la plateforme actuelle sera maintenue pour permettre le stationnement des véhicules.



- **Délibération n° 34 / 2018 : CCRC : conférence intercommunale du logement : désignation d'un représentant :**

Dans le cadre de la réforme des attributions de logements sociaux initiée par les lois ALUR et Egalité et Citoyenneté, les communes de la communauté de communes Rhône Crussol doivent être représentées dans la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Il convient de désigner pour Champis, un représentant.

Candidat : Fabrice BASSET

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de CHAMPIS à l'unanimité :

Confirme la candidature de Fabrice BASSET pour siéger à cette instance pour la commune de CHAMPIS

POUR : 13 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **délaissé de terrain sur la RD 533 : le Petit Fringuet**

Lors de sa séance du 23 février 2018, l'équipe municipale avait délibéré pour le transfert de domanialité du domaine public départemental vers le domaine public communal d'une emprise de terrain sur la RD 533. La commission permanente du Conseil Départemental a décidé de céder à la commune cette « dépendance » inutilisée du domaine public d'une superficie d'environ 1 790 m². La commune fera son affaire du déclassement de l'emprise à céder aux propriétaires riverains qui pourraient être intéressés. Un courrier a été adressé aux propriétaires riverains étant précisé que la communauté de communes Rhône Crussol souhaite conserver une zone de stockage pour les travaux de voirie. En attente de la permission de voirie qui sera adressée prochainement au Département avant de transmettre aux riverains concernés le projet de découpage.

- **traversée de la Bâtie de Crussol :**

Suite au contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre passé avec le SDEA, rencontre avec le paysagiste du service Monsieur BAZIN le 6 Juillet pour présentation de l'esquisse du projet de la traversée de la Bâtie.

- **RGDP : règlement général de Protection des Données : délibération N° 35 / 2018 :**

Depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données, successeur du correspondant informatique et libertés (CIL), est obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités.

Le délégué aura pour principales missions :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ainsi que les agents ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit en matière de protection des données ;
- de coopérer avec la CNIL.

Dans l'exercice de ces missions, le délégué devra être à l'abri des conflits d'intérêts, rendre compte directement au niveau le plus élevé de la hiérarchie et bénéficier d'une liberté certaine dans les actions qu'il décidera d'entreprendre.

Considérant qu'à compter du 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données (Data protection Officer), successeur du correspondant informatique et libertés (CIL) est obligatoire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Autorisent le Maire à conventionner avec l'EPIC des Inforoutes Etablissement Public à caractère industriel et commercial pour la délégation des missions liées au RGPD.

Autorisent le Maire à signer cette convention

Désignent Solange BERGERON, 4^{ème} Adjointe, qui sera en charge de la mise en place du RGPD au sein de la commune de CHAMPIS

POUR : 13 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

- **Conseil d'école du 22 juin 2018 :**

Prévision pour la prochaine rentrée scolaire : 166 enfants soit une baisse significative de 16 élèves par rapport aux effectifs actuels (182 enfants).

Fermeture de la 8^{ème} classe confirmée.

Modification pour la rentrée de septembre des points d'accès des élèves dans les bâtiments scolaires. Donc à la rentrée de septembre, l'entrée se fera par l'arrière du bâtiment (du côté de la salle de boxe).

Projet d'établissement en cours de préparation par l'équipe des enseignants.

Rentrée 2018 / 2019 : rentrée le lundi 3 septembre + pré-rentrée pour les enseignants le vendredi 31 août

- **Délibération N° 36 / 2018 : dissolution du syndicat de gestion du collège de Vernoux**

Monsieur le Maire explique que le SIGEC (Syndicat de gestion du collège de Vernoux) ne sert actuellement que de « boîte aux lettres » entre les communes et le collège, ceci générant des frais inutiles (notamment en termes d'assurance et de frais administratifs).

Il expose que les délégués du syndicat ont dans leur délibération du 29 mai 2018 demandé sa dissolution et proposé que :

- Les communes membres de l'ex SIGEC s'engagent à participer financièrement aux activités

- **Mémoire des anciens :**

Afin de faire revivre la mémoire de nos anciens, Solange BERGERON et Eric GUERIN ont rencontré le mardi 19 juin des anciens du plateau pour échanger sur leurs souvenirs d'enfance, de famille, d'école, sur les commerces d'antan. Une manière de constater les évolutions sociétales intervenues dans les modes de vie depuis une soixantaine d'années.

- **Spectacle de Noël des enfants de Champis :**

Le spectacle de Noël des enfants de Champis aura lieu le samedi 15 décembre. Spectacle de conte interactif et musical interprété par Sylvie COMANZO : <http://www.comanzo.fr/ENFANTS.html>



- **Festival Pousse ma Porte :**

Cécile VASSEL, organisatrice de ce festival rencontre actuellement les élus des communes du plateau afin de leur présenter le bilan du premier festival.

- **Travaux en cours : voirie :**

Travaux de voirie en cours sur la voie communale les Hauts du Moulin : bi couche réalisée par la communauté de communes Rhône Crussol

Emplois partiels réalisés sur les voies communales du Morge et de la Grange du Seigneur.

- **Délibération N° 37/2018 : demande de subvention à la communauté de communes Rhône Crussol : Mémoire des hommes : ouvrage et plaque commémorative pour les soldats de la Grande Guerre nés à Champis :**

Dans le cadre de l'activité mémorielle de 2018 qui s'annonce avec le temps fort du 11 novembre, la commune de Champis a obtenu la labellisation de la Mission du Centenaire pour son projet à savoir :

- ❖ Réalisation et édition d'un ouvrage dédié de 230 pages aux 207 combattants nés à Champis (plus une infirmière de guerre)
- ❖ Réalisation d'une plaque commémorative portant inscription de 168 combattants « les revenus »
- ❖ Réalisation d'une plaque commémorative des 11 Morts pour la France non inscrits au monument aux Morts
- ❖ Scénographie avec la participation des enfants de l'école d'Alboussière Champis.

S'agissant d'un mouvement national de commémoration, le Conseil Municipal de CHAMPIS sollicite le financement le plus élevé possible étant précisé que la recette des ventes d'ouvrage sur la base de 15 € en pré réservation qui devrait permettre de financer pour partie le projet reste incertaine et difficilement prévisible. Le coût de cette opération est estimé à 10 000 € TTC.

Il est bien évidemment convenu que le logo des financeurs sera apposé tant sur le livre du centenaire que sur la plaque commémorative.

POUR : 13 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Musique d'été : jeudi 26 juillet à 21 heures à Champis Garnier Théâtre de Verdure**



<p>Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 27 juillet 2018 à 20 heures salle du conseil à Champis</p>

La séance est levée à 23 h 30

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Daniel MARGIRIER

Les Membres du Conseil Municipal